

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
18 JUIN 2024

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	08
Votants	13

OBJET : 2024_043 DELIB

4. BUDGET ANNEXE :
RECOLLECTINES. DECISION
BUDGETAIRE MODIFICATIVE
N°1 – BUDGET 15103

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 059-265904003-20240627-27062024004 AGLB

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est assemblé à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Delphine BOULENGER, Martine LORPHELIN, Christiane CAPPELLE, Françoise MESTDAGH, Marc BEZILLE, Sébastien ROUSSELLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Marie Françoise BILLIAU donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, Mme Nicole CAMBRON donnant procuration à M. Sébastien ROUSSELLE, Mme Eliane ROBBE donnant procuration à Delphine BOULENGER, Mme Marie Josée RUHLAND donnant procuration à M. Joël DUYCK et M. Régie DEVEY donnant procuration à Mme Martine LORPHELIN

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de modifier des articles afin de régulariser des écritures suite à des erreurs de facturation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise les bascules de compte en section de fonctionnement ainsi que le transfert de crédits entre les chapitres afin de permettre l'équilibre budgétaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

<u>Chapitre 67 Charges exceptionnelles</u>	<u>500 €</u>
673 Titres annulés sur exercices antérieurs	500 €
<u>Total des dépenses de fonctionnement</u>	<u>500 €</u>

RECETTES

<u>Chapitre 75 Autres produits de gestion courante</u>	<u>500 €</u>
75888 Produits exceptionnels divers	500 €
<u>Total des recettes de fonctionnement</u>	<u>500 €</u>

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

La secrétaire de séance
Marion TUEUX

